



Les adieux de Fontainebleau

Le 6 avril 1814, Napoléon signe son abdication sans condition. La journée commence par une revue de troupes. Après la revue se tient un conseil de guerre, dans lequel Napoléon, prône la reprise des hostilités, car, outre les 50 000 hommes qui a sous la main, il peut compter sur l'armée de Soult à Toulouse, celle de Suchet en Catalogne celle d'Augereau, dans les Cévennes, celle du prince Eugène, en Italie, ainsi que sur les nombreuses garnisons de frontière. Il constate que personne ne souhaite continuer. Il signe alors l'acte d'abdication. Il refuse par contre de souscrire au traité de Paris, par lequel ses plénipotentiaires viennent de conclure un armistice avec les alliés.

Le 11 avril, Caulaincourt et Macdonald signent à Paris une convention donnant à Napoléon la souveraineté de l'île d'Elbe et lui garantissant une rente de deux millions de francs par an, ainsi que le duché de Parme pour son épouse Marie-Louise avec une garantie de succession pour son fils. Le 13, Napoléon signe le traité de Fontainebleau, c'est-à-dire la convention faite le 11 à Paris, par laquelle il abdique.

Le 20 avril, les plénipotentiaires alliés chargés de l'escorter vers l'exil étant arrivés la veille, Napoléon quitte Fontainebleau, pour l'île d'Elbe. Napoléon fait un dernier discours à sa garde personnelle.



Caulaincourt



Mac Donald